

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 février 2025

Délibération

N° 25.002.1

En exercice ... 37

Présents 26

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

**TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR -
CRÉATIONS D'EMPLOIS - APPROBATION**

Date de la convocation : 29/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Et le 4 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par monsieur Serge BACCOU), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 février 2025

Tableau des effectifs - Mise à jour - Créations d'emplois - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L2313-1, L5211-1 et R2313-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L542-2 ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant le déploiement depuis deux ans de l'extension de la consigne de tri ;

Considérant qu'à compter du printemps 2025 débute le déploiement de 56 composteurs collectifs sur le territoire (8 communes) dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion à la source et la valorisation des biodéchets ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu de la nécessité de communiquer auprès des habitants sur les gestes de tri et faire de la médiation en face à face, de créer les emplois permanents d'ambassadeur du tri et du compostage, à temps complet rattachés aux grades suivants :

Filière technique :

- 1 Adjoint technique ;
- 3 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ;

Considérant que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels dans l'hypothèse où les vacances d'emploi ne seraient pas pourvues par des fonctionnaires conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique suivantes :

- Niveau de recrutement : grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Niveau de rémunération :
 - o compris entre l'échelon 1 du grade d'adjoint technique, indice brut 367, indice majoré 366, et l'échelon 11 de ce grade, indice brut 432, indice majoré 387 ;
 - o compris entre l'échelon 1 du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, indice brut 368, indice majoré 367, et l'échelon 12 de ce grade, indice brut 486, indice majoré 425 ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités de service, de créer un emploi permanent de responsable informatique embarquée et gestion des équipements de collecte ;

Considérant que le responsable en tant que référent, sera chargé du pilotage des projets d'informatique embarquée et du déploiement des équipements de collecte avec leur contrôle d'accès dans le cadre de la mise en place d'une tarification incitative ;

Considérant que, pour satisfaire à ce besoin, il est nécessaire de créer l'emploi permanent à temps complet rattaché aux grades suivants :

Filière technique :

- 1 Ingénieur, à temps complet ;
- 1 Technicien, à temps complet ;

Considérant que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique suivantes :

- Niveau de recrutement : grade de technicien territorial ou d'ingénieur territorial,
- Niveau de rémunération :
 - o compris entre l'échelon 1 du grade de technicien, indice brut 389, indice majoré 373, et l'échelon 13 de ce grade, indice brut 597, indice majoré 508 ;
 - o compris entre l'échelon 1 du grade d'ingénieur, indice brut 444, indice majoré 395, et l'échelon 10 de ce grade, indice brut 821, indice majoré 678 ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités de service, de créer également un emploi permanent d'adjoint de direction afin d'assister la directrice du RLise à temps complet rattaché au grade suivant :

Filière administrative :

- 1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte ces modifications dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1- Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- 1 Directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 Attachés hors classe ;
- 3 Attachés principaux ;
- 5 Attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
- 2 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
- 4 Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;
- 7 Rédacteurs (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 6 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- 7 Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe (dont 1 ouvert aux contractuels)
- 8 Adjoints administratifs ;

Filière technique :

- 4 Ingénieurs principaux ;
- 3 Ingénieurs (ouvert aux contractuels) ;
- 1 Technicien principal de 1^{ère} classe ;
- 1 Technicien principal de 2^{ème} classe ;
- 5 Techniciens (dont 2 ouverts aux contractuels) ;
- 4 Agents de maîtrise principaux ;
- 2 Agents de maîtrise ;
- 14 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 27 Adjoints technique principaux de 2^{ème} classe (dont 7 ouverts aux contractuels) ;
- 20 Adjoints techniques (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière animation :

- 1 Animateur principal de 1^{ère} classe ;
- 1 Animateur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;
- 3 Adjoints d'animation (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière culturelle :

- 1 Bibliothécaire principal ;
- 1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Filière médico-sociale :

- 1 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- 3 Educateurs de jeunes enfants ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

- 1 Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à 28 heures/semaine ;
- 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à 28 heures/semaine ;

Filière médico-sociale :

- 1 Educateur de jeunes enfants, à 28 heures/semaine, (ouvert aux contractuels).

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE, tel qu'exposé ci-dessus, la création et l'ouverture aux contractuels d'un emploi de responsable informatique embarquée et gestion des équipements de collecte, ainsi que la création d'un emploi d'adjoint de direction, et la création et l'ouverture aux contractuels de quatre emplois d'ambassadeur du tri et du compostage.

II. DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus.

III. PRÉCISE que les crédits afférents seront proposés au budget de l'exercice 2025 et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants au chapitre prévu à cet effet.



IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALS  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **13 FEV. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **13 FEV. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Thierry CALMEL



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250204-DELIB_25_00